



DÉCLARATION PRÉALABLE À LA CAPN DU 15/12/20 CONSACRÉE AU TA IR3

Nous siégeons aujourd'hui pour la dernière Commission Administrative Paritaire (CAP) consacrée à l'examen de promotions en catégorie A.

En effet, la déclinaison de la loi dite de « transformation de la fonction publique » du 6 août 2019 s'apprête à **réduire drastiquement les garanties des personnels** ainsi que le rôle de médiation et de défense des élus, tout en instaurant **le pouvoir discrétionnaire de l'administration**, qui pourra dès 2021 **prononcer seule les promotions, sans aucune justification ni contre pouvoir.**

Pire pour l'encadrement, **vos ambitions vont bien plus loin que les obligations légales et ministérielles induites par les nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG).**

En effet, en ce qui concerne le déroulement de carrières des Inspecteurs et Inspecteurs Régionaux, **l'administration s'apprête à déprécier la filière « expertise », d'une part, en marginalisant les possibilités de promotion au grade d'IR3 au titre de l'expertise, d'autre part, en interdisant aux IR3 experts d'être promus IR2.**

Or, depuis le décret du 22 mars 2007 fixant le statut des agents de catégorie A de la DGDDI, force est de constater que l'extension équilibrée et mesurée de l'expertise a permis de **dynamiser les parcours de carrière des agents de catégorie A et de fidéliser les personnels dans l'exercice de fonctions opérationnelles** (bureau de douane, unités de surveillance, support informatique) **ou stratégiques** (direction générale, SCN, SVN, bureaux particuliers des directions régionales et interrégionales).

De surcroît, l'USD FO rappelle que **l'expertise est reconnue dans le projet ministériel de LDG promotions** et qu'elle renvoie à une notion qui répond aux besoins de l'administration, confrontée à un renforcement des procédures, à la complexification de la législation et de la réglementation nationales et européennes.

Le projet de LDG de l'administration des douanes rompt sur ce point l'équilibre.

Le risque d'une **régression des parcours de carrière** des personnels concernés est donc réel puisque, si les inspecteurs ne souhaitent pas ou ne peuvent pas pour des raisons d'ordre privé exercer des fonctions dites de « manager », **leur carrière se verra plafonnée au dernier échelon du grade d'inspecteur, et pour quelques chanceux au 3ème échelon du grade d'IR3 expert.**

Ce serait un **retour à la situation antérieure au décret de 2007.**

Ceci est **inacceptable.**

Pour l'USD-FO, les LDG ne sauraient constituer l'occasion de remettre en cause le statut des agents de catégorie A de la DGDDI, ni les dispositifs de promotion élaborés dans la concertation depuis des années.

Les personnels que nous représentons sont souvent les acteurs majeurs des changements que promeut l'administration. Il importe que celle-ci maintienne un lien de confiance et fasse preuve du respect élémentaire qu'ils sont en droit d'attendre.

Dans le Flash agents du 10 décembre 2020, Mme la directrice générale semble avoir entendu ce message.

Nous attendons désormais la traduction concrète de cette volonté d'ouverture dans la nouvelle rédaction des LDG promotion avec l'abandon des dispositions contestées par l'USD-FO.